

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

*Séance du : 26 juin 2023*

*Présidence : Didier KHELFA*

*Délibération : N°23\_46DL*

### Objet : Approbation de la modification de la grille tarifaire infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

L'an deux mil vingt-trois et le 26 juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Vu la délibération N° 2018-06 en date du 14 juin 2018 portant sur Création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et d'une régie pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) dénommé « SIMONE »,

Vu la délibération N° 2018-45 du 3 décembre 2018, modifiant la grille tarifaire,

Vu la délibération N° 2021-57 modifiant la grille tarifaire,

Vu la délibération N° 2021-58 portant élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE),

Vu la délibération N° 2022-26 portant modification des statuts des Syndicats,

Vu le dispositif du bouclier tarifaire porté par l'état,

Il est exposé :

Le SMED13 a déployé entre 2018 et 2022, 20 bornes de recharge sur son territoire de compétence (soit 40 points de charges) et projette d'étendre son réseau de 13 bornes supplémentaire d'ici 2024, tel que défini dans le schéma directeur des IRVE voté le 13 décembre 2021.

Une première grille tarifaire a été validée en Comité Syndical visant à développer rapidement l'usage des infrastructures dans une phase du développement du véhicule électrique qui n'en était qu'à ses débuts par une offre de recharge publique peu onéreuse.

Une première révision de la grille tarifaire avait été délibérée par le Comité Syndical le 3 décembre 2018 actant le plein essor du marché du véhicule électrique en France et la nécessité d'aligner les tarifs aux prix du marché afin de ne pas fausser un environnement concurrentiel en cours d'établissement et d'améliorer l'équilibre économique du service.

La hausse brutale et sans précédent des coûts de l'énergie et des matières premières subits en ce début d'année 2023, induit la nécessité de réviser les tarifs du service à la hausse et ce malgré l'aide de l'Etat dite du « bouclier tarifaire ».

Dans ce nouveau contexte le service est largement déficitaire.

Ainsi il est proposé au Conseil Syndical une nouvelle grille tarifaire présentant les caractéristiques suivantes :

- Une facturation au kWh plus équitable pour les usagers, auquel est associé un prix après charge pour éviter les « voitures ventouses ».
- La suppression d'une tarification préférentielle pour la recharge de nuit ;
- Le coût de l'abonnement reste le même (12 €). Toutefois un tarif lié à la délivrance d'un nouveau badge est ajouté à (11 €) ;
- Maintien d'un tarif préférentiel pour les abonnés avec une remise de 10% sur l'ensemble de la facture ;
- Plafonnement du montant de facturation par session à 30 €

Nouvelle grille tarifaire 2023 :

	ABONNÉ*	NON ABONNÉ et ITINÉRANT
<b>CHARGE LENTE &amp; NORMALE (jusqu'à 22kW AC)</b>		
Coût au kWh	0,300 €/kWh	0,330 €/kWh
Coût après charge Facturé à la minute	3,00 €/h	3,30 €/h
<b>CHARGE RAPIDE (Supérieur à 23kW AC)</b>		
Coût au kWh	0,380 €/kWh	0,418 €/kWh
Coût après charge Facturé à la minute	3,00 €/h	3,30 €/h

\* remise de 10% sur l'ensemble de la facture

Par cette nouvelle grille tarifaire, nous estimons la hausse du service à environ 70%, ce qui permettant ainsi meilleure prise en charge par l'utilisateur des coûts liés au fonctionnement et à l'exploitation du réseau.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de modifier à partir du 1er Aout 2023 la nouvelle grille tarifaire du réseau de bornes SIMONE du SMED13 telle que précisée ci-avant.

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De modifier à partir du 1er Aout 2023 la nouvelle grille tarifaire du réseau de bornes SIMONE du SMED13 telle que précisée ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



Le Président,  
Didier KHELFA